



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 03 juin 2010)

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à ce point de presse de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui est délocalisée aujourd'hui à Brobo à l'occasion de la 8^{ème} édition des Journées de l'ONUCI (JDO) dans cette localité près de Bouaké. J'y reviendrai tout à l'heure.

Auparavant, permettez-moi juste de vous dire que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ. Choi, présente aujourd'hui, 3 juin, devant le Conseil de sécurité, les derniers développements du processus de paix en Côte d'Ivoire, dans le cadre du 24^{ème} rapport du Secrétaire général sur l'ONUCI. Il s'agira de nourrir la réflexion des membres du Conseil sur le rôle futur de la mission, c'est-à-dire de l'ONUCI, dans son appui à la réunification et à la tenue d'élections ouvertes, libres, justes et transparentes dans les meilleurs délais. Comme vous le savez, le Conseil a autorisé une prorogation technique d'un mois du mandat de l'ONUCI en attendant de prendre une décision à ce sujet.

A Abidjan, pendant ce temps, le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général des Nations Unies, c'est-à-dire le Numéro 2 de l'ONUCI, Abou Moussa, participe à diverses réunions destinées à donner un nouveau souffle au processus électoral. C'est ainsi que mercredi, c'est-à-dire hier, il a assisté au Palais de la République à une rencontre initiée par le Président Laurent Gbagbo en compagnie du Premier ministre Guillaume Soro, du Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), Youssouf Bakayoko, et du Représentant spécial du Facilitateur Bouréïma Badini.

L'ONUCI, en prenant part à de telles concertations réitère sa disponibilité à appuyer les partenaires ivoiriens pour qu'ils trouvent une solution consensuelle à l'impasse actuelle en vue de la consolidation des avancées dans le processus électoral. A ce propos, les réclamations sur la liste grise ont pris fin dans l'ensemble des 24 régions qui avaient été établies pour cette raison uniquement. Selon les informations reçues de la CEI, les comités de réclamation disposeront encore de quelques jours pour achever le traitement des dossiers enregistrés à l'occasion de cette phase de réclamations sur la liste grise ainsi que le traitement des dossiers qui étaient en instance avant l'impasse politique que vous avez tous connu, c'est-à-dire, les phases précédentes du contentieux.

La CEI donne une date, celle du 5 juin c'est-à-dire samedi, pour l'achèvement du traitement des dossiers en attendant la formation d'un consensus sur cette échéance proposée au niveau de l'ensemble des structures impliquées dans les opérations de traitement de la liste électorale. Les données statistiques issues de cette phase sont en voie de consolidation et seront rendues publiques dès que les tâches de consolidation seront achevées. En attendant, le nombre de 10.000 requêtes enregistrées, ce nombre est annoncé par les sources proches du Premier ministre ou de la Primature sans qu'on ait d'autres précisions.

Par ailleurs, je vous l'ai dit tout à l'heure, les concertations sont en cours ; j'ai fait mention de la présence hier au Palais de la République du Numéro 2 de l'ONUCI. Il y avait eu aussi au cours de cette semaine plusieurs réunions avec le Premier ministre, avec le Président de la CEI, du Représentant spécial du Facilitateur, mais également avec les structures techniques que sont l'Institut National de la Statistique (INS), l'Office National d'Identification (ONI), la Commission Nationale de Supervision de l'Identification (CNSI), mais également Sagem sécurité.

L'ONUCI rappelle que la publication d'une liste définitive consensuelle et inclusive s'avère importante en ce qu'elle ouvrira sur de meilleures perspectives pour la sortie de crise avec davantage de visibilité pour la publication d'un chronogramme réaliste en vue d'élections ouvertes, justes, libres et transparentes, conformes aux standards internationaux. L'ONUCI souligne que les Nations Unies, à l'instar de la communauté internationale dans son ensemble, suivent avec intérêt les nouveaux développements en gestation dans le processus de réunification et la mise en œuvre des opérations d'identification et d'organisation des élections. L'ONUCI renouvelle sa disponibilité à poursuivre son appui aux structures nationales, notamment la CEI, pour une mise en œuvre efficiente des programmes électoraux conformément à son mandat. L'ONUCI reste disposée à accueillir favorablement tous les développements positifs, à en soutenir la mise en œuvre et à poursuivre sa mission d'accompagnement dans le cadre de la sortie de crise en Côte d'Ivoire.

L'autre point que je voulais porter à votre connaissance concerne les activités de la mission dans le cadre du renforcement des capacités de la société civile. C'est ainsi que les 8 et 9 juin, la société civile de la région du Worodougou, après celle de l'Agnéby et de la région des Savanes, après la Vallée du Sud Bandama et le Bas-Sassandra, se penchera à Ségouéla sur son rôle et ses responsabilités en périodes électorales. Comme vous les savez, cette initiative de soutenir la société civile s'inscrit dans le cadre de la promotion de la culture de la paix et en introduction, j'avais dit que je reviendrais à la 8^{ème} édition des JDO, que nous sommes en train de vivre ensemble aujourd'hui. Je vous remercie de votre participation au nom de l'ONUCI.

Vous savez que le top départ a été donné mercredi avec le démarrage consultations médicales gratuites offertes par le bataillon pakistanais. Il me plaît ici de souligner qu'il y a eu plus de 500 personnes qui ont été consultées par le bataillon pakistanais et les consultations ont duré pratiquement 10 heures. Les médecins pakistanais sont restés jusqu'à la dernière personne qui souhaitait être consultée. Au même moment il y avait ce que nous appelons les travaux en atelier auxquels vous-mêmes, professionnels des médias, avez participé dans le cadre de l'atelier consacré aux médias pour l'instauration d'un environnement électoral apaisé. A côté de vous il y avait les femmes, les chefs traditionnels et les jeunes qui également ont participé aux travaux. Avant cette halte que nous marquons aujourd'hui à Brobo, les journées avaient été accueillies par Vavoua, Hiré, Bocada, Akoupé, Zouan-Hounien, Tiémé et Ouangolodougou. Bientôt, au cours de ce mois, nous irons à Alépé et le clou sera marqué à Guibéroua pour cette première édition des JDO, j'allais dire 2009-2010. D'autres étapes suivront bien entendu, parce que nous comptons sur toute la Côte d'Ivoire pour sensibiliser les populations, surtout pour leur dire qu'elles ont un rôle majeur à jouer dans la consolidation d'un environnement électoral apaisé. Voilà, mesdames et messieurs, quelques points que je voulais aborder rapidement pour relancer le débat avec vous, pour recevoir vos questions éventuelles, sur ce que j'ai proposé, mais également sur les activités, la mission et le mandat de l'ONUCI. Je suis à votre disposition, je vous demande de vous identifier en posant vos questions, en indiquant votre nom et l'organe de presse pour lequel vous êtes là. Merci

Bakayoko Adama (AFP-Bouaké) : J'ai deux préoccupations. La première concerne le nouveau mandat de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Vous nous avez dit tout à l'heure que le mandat a été prolongé d'un mois en attendant la décision de New York. Cependant, je crois savoir que la dernière fois que le mandat avait été donné, il avait été dit que si d'ici la fin de ce mandat sui le processus connaît un blocage, l'ONUCI allait reconsidérer sa mission en Côte d'Ivoire. Est-ce que vous pensez que dans la nouvelle mission qui sera définie, il y aura une certaine pression sur les acteurs qui bloquent le processus afin d'accélérer un peu le processus de sortie de crise ? Ça c'est la première question. La seconde concerne l'encasernement qui a été annoncé par les Forces Nouvelles pour le 15 juin à Korhogo. Et en annonçant cette date, le chef d'état major des Forces Nouvelles a aussi soumis la contrainte financière et budgétaire et le Ministre de l'Economie avait promis de soutenir ce programme. Est-ce que l'ONUCI a un appui à apporter aussi dans le sens du démarrage de l'encasernement le 15 juin à Korhogo ?

HT : Merci. Pour le mandat d'abord, la prorogation d'un mois est une extension technique. Comme vous l'avez si bien souligné, il s'agissait pour l'ONUCI de se pencher sur les progrès et les défis du processus de paix avec une insistance particulière sur le processus électoral. Au moment où le mandat s'achevait, c'est à dire le 31 mai 2010, la réunion du Conseil de sécurité n'avait pas encore eu lieu. Donc il était difficile de faire une extension plus longue avec un mandat plus clair sur le futur rôle de l'ONUCI, ce qui justifie d'abord l'extension technique. Maintenant il vous faudra de la patience comme à moi pour savoir quel mandat sera confié à l'ONUCI parce que le Conseil de sécurité, comme vous le savez, c'est l'organe suprême, c'est à dire c'est le patron de nos patrons, donc nous sommes obligés d'attendre ce que le Conseil décidera. Cela dit, dans le rapport qui sera présenté aujourd'hui, le 24^{ème} rapport, il sera offert toutes les options possibles au Conseil de sécurité en fonction de réalités sur le terrain, en fonction des avancées, mais également en fonction des blocages. Il ne s'agit pas de se retirer parce qu'il y a des blocages, il s'agit surtout de voir comment renforcer l'action, les initiatives pour lever les blocages. Il s'agit de faire face aux difficultés et non de les fuir, c'est pour ça que j'ai précisé qu'il s'agissait de nourrir la réflexion des membres du Conseil, étant entendu que c'est à eux qu'il revient de décider ce que l'ONUCI doit faire ici. Alors très humblement, il faut que vous et moi nous fassions preuve de patience.

En ce qui concerne l'encasernement, l'ONUCI a toujours appuyé le mouvement de réunification dans son ensemble, parce que l'encasernement n'est pas un acte isolé. Il fait partie des points prévus dans l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), particulièrement, le 4^{ème} Accord complémentaire pour faciliter la réunification du pays. En plus de l'encasernement vous avez l'unicité des caisses, la formation de l'armée nouvelle, des volontaires pour l'armée nouvelle ; c'est ça l'encasernement, et puis vous avez le paiement des primes aux démobilisés, à ceux qui ne feront plus partie de l'armée nationale, qui doivent chacun recevoir 500.000 FCFA. Voici la composante essentielle de ce qu'on appelle la réunification. Pour l'encasernement il nous été demandé de réhabiliter des sites et les sites sont au nombre de 4. Vous avez cité Korhogo mais il y a aussi Man, Bouaké et Séguéla. Ce sont les 4 sites qu'il nous a été demandé de réhabiliter et nous l'avons fait. Ça c'est l'appui logistique, mais il ya aussi l'appui que donne nos militaires auprès de leurs homologues des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), et des Forces Armées des Forces Nouvelles. Il y a également dans le cadre de ce qu'on appelle l'appui au Centre de Commandement Intégré (CCI), avec la réunion des quatre généraux. A chaque fois que cela se présente, nous donnons des avis techniques, un appui et là également en fonction de notre expérience, en fonction de la diversité, vous savez qu'il y a une diversité de nationalités au sein des forces militaires mises à la disposition des Nations Unies ici en Côte d'Ivoire et nous donnons également cet appui, sans parler de la formation qui est offerte de manière périodique aux troupes de part et d'autre,

aux Forces Armées des Forces Nouvelles mais également aux Forces de Défense et de Sécurité et à la police. La police onusienne assure également une formation pour la police et la gendarmerie, qu'il s'agisse de la police scientifique ou de la police à l'aéroport, comment garder les frontières, comment assurer la sécurité dans un aéroport, sans oublier les ADS, c'est à dire les auxiliaires de sécurité que l'ONUCI a formé pour les Forces Armées des Forces Nouvelles, conformément à l'Accord de Pretoria de 2005.

Gnahoré Charles (Télévision Notre Patrie Bouaké) : Toujours dans le cadre de l'encasernement, récemment sur ONUCI-FM, le Porte-parole militaire des Forces Nouvelles, le Commissaire Principal Ouattara Seydou, a dit qu'au cours de l'encasernement les armes fonctionnelles seront mises à la disposition des Forces Nouvelles et qu'en fait celles qui ne peuvent plus servir seront mises en atelier et détruites plus tard. L'on parle aussi de supervision de cette opération, de l'ONUCI. Véritablement, comment s'explique cette supervision. Est-ce que c'est vous qui allez gérer les entrées et les sorties des armes en atelier. Ma seconde question concerne la sortie récente sur une chaîne étrangère du Facilitateur dans la crise ivoirienne. Le Président Blaise Compaoré a dit que, passé l'an 2010 sans élections en Côte d'Ivoire, il allait véritablement revoir son engagement dans la résolution de la crise ivoirienne. Comment l'ONUCI apprécie-t-elle cette sortie du Médiateur ?

HT : D'abord l'encasernement, c'est sous la supervision des Forces impartiales (ONUCI et Licorne). Je voudrais juste le préciser et non de l'ONUCI seule et ceci est prévu dans le 4^{ème} Accord complémentaire de Ouagadougou. Les armes sont stockées dans des entrepôts ou dans des poudrières ou dans des magasins. Les clés sont remises aux deux armées (FAFN-FDS). Je répète, les clés sont remises aux militaires ivoiriens de part et d'autre. Les forces impartiales supervisent en faisant des contrôles périodiques. Il s'agit de relever les armes qui sont là, leur série, des vérifications d'usage et s'assurer que ce sont les mêmes armes qui sont déposées aux mêmes endroits. Mais nous n'avons pas accès directement à cette gestion, j'allais dire au jour le jour, des armes qui seront remises.

En ce qui concerne l'interview du Président burkinabé, Blaise Compaoré, le Facilitateur, je ne commente jamais les déclarations des Chefs d'Etat. Mais je l'ai regardé, j'ai constaté qu'il a fait état de progrès. Il a dit deux choses qui ont retenu mon attention : que des progrès avaient été accomplis pendant tout ce temps. Il a dit également, je crois que vous l'avez suivi aussi, que le Gouvernement et la CEI étaient en train de travailler à lever tous les obstacles à l'obtention d'une liste fiable. Donc il s'agit de restaurer la confiance entre les deux parties en ce qui concerne la liste électorale provisoire qui doit donner la liste électorale définitive. C'est ce que j'ai retenu. J'ai retenu également que le Président Gbagbo avait dit qu'il y aurait des élections en 2010. J'ai entendu également le Facilitateur dire que bientôt on fixerait une date. C'est la même interview. Donc, moi, j'ai entendu tout cela et je pense que ces propos sont encourageants. Cela veut dire qu'il faut absolument trouver une issue par le biais des élections. Voilà ce que j'ai retenu de l'interview du Facilitateur.

Ladji Abou Sanogo (Soir Info) : Je voudrais abonder dans le même sens que mon confrère de l'AFP en parlant, bien entendu du nouveau mandat qui sera, pourquoi pas, assigné à l'ONUCI. Mais moi je ne comprends pas quelque chose, monsieur le Porte-parole. Depuis l'arrivée de l'ONUCI en Côte d'Ivoire, dans un premier temps, vous aviez parlé de résolution. Et nous sommes partis de résolution en résolution jusqu'à ce jour et l'ONUCI a été incapable de trouver une solution idoine pour la sortie de crise dans ce pays-là et mieux que ça, vous devriez savoir qu'avant votre arrivée ici, le cessez-le-feu a été signé par des éléments de la CEDEAO. Ce n'était pas l'ONUCI. Donc moi, je voudrais savoir en ce moment-là, sans votre nouveau mandat, qu'est-ce que

vous pouvez faire concrètement pour ce pays ? Est-ce que l'ONUCI va continuer à assister de façon, je dirai même vraiment passive, à cette prise de position d'un camp qui ne veut vraiment pas aller aux élections ? Ca tout le monde le sait. Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, nous sommes dans une impasse. Ca c'est clair. Et l'ONUCI est là, à croiser les bras sans réagir. Qu'est ce qui va se passer demain ? On parle d'encasernement, de désarmement. Vous et moi savons tous que c'est un leurre. En réalité, cela n'aboutira pas. Moi je voudrais savoir, en votre âme et conscience en tant que Porte-parole, est-ce que vous ne pensez pas que l'ONUCI peut prendre une certaine responsabilité afin de sortir ce pays de l'angoisse, sortir ce pays de cette crise-là. Et en dehors des actions caritatives que vous avez posées ça et là, c'est-à-dire, réhabilitation de sites par ci, construction d'écoles par là, quel autre acte vous avez posé dans ce pays ? Je voudrais savoir. Je vous remercie.

H.T. : Merci. D'abord le cessez-le-feu a été signé par les ex-belligérants. Cela va de soi. C'est ceux qui s'affrontaient qui peuvent dire "on arrête de s'affronter" et qui signent le cessez-le-feu. Ce sont les parties ex-belligérantes également qui ont déclaré la fin de la guerre en Côte d'Ivoire après les accords qu'elles ont signés, ces parties-là. Au moment où on signait ces accords, l'ONUCI n'avait pas été créée et l'une des conséquences de ces accords c'est la création et le déploiement d'une mission de maintien de la paix. C'est-à-dire, à la demande des parties qui avaient besoin d'un appui international, qui l'ont sollicité et qui l'ont obtenu. L'ONUCI est venue et a assuré le maintien du cessez-le-feu et je vous rappelle que le cessez-le-feu concerne les activités militaires entre les parties qui étaient en affrontement et le cessez-le-feu a été maintenu. Nous sommes, même, à la zone de confiance ou à l'ex-zone de confiance, à Brobo. Ce cessez-le-feu a tenu et il a été décidé de démanteler la zone de confiance après Ouaga. Donc, si vous regardez la crise ivoirienne, vous verrez un pré-Ouaga et un post-Ouaga. Il y avait une position, une posture de force avant l'accord de Ouaga de 2007 [...] et il y a eu une posture de force après Ouaga. C'est ce qu'on appelle post-Ouaga. Ce changement de posture de force est la conséquence du changement de l'attitude des politiques. Il y a eu la nomination du Secrétaire général des Forces Nouvelles comme Premier ministre de Côte d'Ivoire. Donc cela a changé la donne et le paysage politique en Côte d'Ivoire. Cela a forcément changé aussi l'attitude de l'ONUCI et les résolutions qui ont été votées se sont adaptées à cette nouvelle situation et c'est comme cela qu'on a créé la notion ou le concept du rôle d'accompagnement. Le rôle d'accompagnement, c'est aider les parties signataires à mettre en œuvre ce sur quoi elles s'étaient entendues. Donc, ce n'est pas à l'ONUCI seule de régler la crise, ce n'est pas aux Ivoiriens seuls de régler la crise. C'est dans un partenariat qu'on peut régler la crise. C'est ce qui fonde le mandat de l'ONUCI. C'est ce qui fonde la position des troupes. C'est ce qui fonde notre appui au CCI. C'est ce qui fonde la réhabilitation des sites par l'ONUCI à la demande des autorités ivoiriennes. C'est ce qui explique également les activités de réhabilitation que nous menons de part et d'autre et les journées de l'ONUCI visent également à expliquer aussi bien à la presse, à travers ce point de presse, mais également aux populations, à travers les quatre segments que j'ai cités, c'est-à-dire les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes et les medias, comment nous comptons aller à la sortie de crise. Et tout le monde s'accorde à décrire les élections comme la clé principale de sortie de crise. C'est pour cette raison que cette clé doit être sauvegardée. C'est pour cette raison que les périodes avant, pendant et après les élections doivent être des périodes de sérénité, de calme, de sagesse. Calme dans les esprits, calme dans les cœurs, calme également dans les plumes, peut-être les micros et les cameras des medias, pour étendre ce que j'ai dit à votre profession. Donc, voilà exactement où en est le processus. Il y a, pour me résumer, eu deux phases. Il y a une phase pré-Ouaga ou il y avait eu des tentatives de solution qui n'ont pas toutes marché et maintenant nous sommes en train de tester les outils que nous donne post-Ouaga. Et les points que j'ai cités font parti des outils post-

Ouaga et c'est ces outils post-Ouaga que l'ONUCI aussi utilise pour essayer d'aider les Ivoiriens. Encore une fois, la responsabilité première, les Ivoiriens le savent d'ailleurs, la responsabilité première repose sur les épaules des Ivoiriens parce que ce sont les Ivoiriens qui ont créé la crise. L'ONU est venue en solidarité parce que la Côte d'Ivoire est un Etat membre et lorsqu'un Etat membre a des difficultés, il est légitime qu'il fasse appel aux autres membres. N'oubliez pas que l'ONU, c'est une organisation intergouvernementale. Donc, ce sont les gouvernements qui s'adressent à l'ONU pour recevoir son soutien et nous sommes tenus, par la Charte même, nous sommes tenus de soutenir un Etat membre qui a des difficultés passagères.

Alla Kouamé (Nord Sud Quotidien) : je voudrais aborder l'aspect électoral. Je me souviens, le représentant spécial de l'ONU en Côte d'Ivoire, Mr. Choi, a déclaré une fois que la liste blanche était fiable. Tout à l'heure nous venons de sortir du contentieux sur la liste grise. Malheureusement, au niveau politique, les grands partis politiques, on assiste encore à des crispations en ce qui concerne la liste blanche. Vous, au niveau de l'ONUCI, qui avez déclaré que la liste blanche est fiable, comment comptez-vous ramener les partis à accepter cette liste là ? Et puis comme je parlais des élections, de plus en plus vous dites qu'on attend les élections. Vous venez de le répéter, c'est la clé de voute qui va nous sortir de la crise. Est-ce que l'ONUCI ne peut pas proposer un ultimatum pour qu'enfin on puisse avoir ces élections-là ? Je vous remercie.

H.T : La liste blanche est fiable, je vous le répète après mon chef, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Elle est fiable. On parle de procédures techniques qui ont été utilisées pour son élaboration, notamment, le croisement des fichiers. Techniquement, ça a été bien fait. Mais cela ne veut pas dire que la liste ne peut pas être soumise à contentieux. Elle est fiable, mais peut-être qu'elle n'est pas infaillible. C'est pour cela qu'on l'appelle liste provisoire. Elle n'est pas définitive. C'est quand elle sera définitive que nous dirons qu'elle est définitive et donc, valable, valide. Tout autant qu'elle est fiable à la façon dont les techniciens l'ont établie, tout autant elle peut être contestée par les citoyens, par les partis politiques, par les candidats et c'est pour cela qu'on a créé le contentieux. Mais nous avons également ajouté que le contentieux doit suivre un mode opératoire consensuel. Les partis doivent s'entendre sur le mode opératoire qui va être mis en œuvre pour procéder au contentieux. Voilà exactement ce que nous avons dit et voilà ce que nous maintenons parce que voilà ce qui est conforme à la vérité. Voilà également ce qui justifie notre participation aux consultations, aux concertations également en cours pour briser l'impasse dont vous avez parlé. Il y a une impasse politique parce qu'il ya deux camps. Il ya un camp qui veut qu'on aille au contentieux avec la liste blanche telle qu'elle est. Il y a un autre camp qui veut qu'on fasse une vérification de la liste blanche. Mais aucun parti ne conteste la liste blanche mais, seulement, le problème c'est la façon de traiter la liste blanche, l'approche vis-à-vis de la liste blanche. C'est ça qui crée le fossé. C'est le fossé qui existe entre les partis, et l'ONUCI, en participant aux consultations, vise modestement à contribuer pour que ce fossé se résorbe pour qu'on puisse procéder au contentieux le plus rapidement possible parce que c'est après le contentieux qu'on aura la liste définitive et tant qu'on n'aura pas la liste définitive, on ne pourra pas parler d'élections, de date d'élections, je vais dire, crédibles. Il faut d'abord avoir la liste définitive et suivre les étapes. J'ai souvent répété les étapes. Devant vous je le dirai encore. Après la liste définitive, on va procéder à la confection des cartes d'identité et des cartes d'électeur. Après la confection des cartes d'identité, des cartes d'électeur, on va procéder à la distribution des cartes d'électeur et des cartes d'identité. Après la distribution, on va transporter le matériel électoral. Après le matériel électoral sur place dans tous les bureaux de vote, nous allons maintenant procéder à ce qu'on appelle la campagne électorale. C'est un décret qui fixe la durée

de la campagne électorale, qui convoque le collège électoral et qui fixe la durée de la campagne électorale. Dans certains pays francophones c'est 15 jours. Maintenant il revient aux Ivoiriens de décider sur combien de jours on va faire la campagne électorale. En Guinée, j'ai vu que c'est un mois, qui est un pays francophone aussi. Ça change des traditions habituelles. Donc, chaque pays a ses propres traditions et ses propres raisons de fixer la durée de la campagne électorale. Après la campagne électorale, il y aura le scrutin proprement dit. Donc en vous expliquant ce cheminement, monsieur, vous comprenez qu'on ne puisse pas imposer d'ultimatum parce que vous imposez un ultimatum pour une question dont nous avons les solutions. Imaginons une chose, ce qui n'arrivera jamais, l'ONUCI fixe un ultimatum et l'ultimatum n'est pas respecté. Qu'est-ce qu'on va faire ? On va venir envahir la Côte d'Ivoire ? On va venir changer le Gouvernement ? On va venir faire la guerre aux Forces Nouvelles ou aux Forces de Défense et de Sécurité. On fait la guerre aux Forces Nouvelles parce qu'on dit que vous êtes Premier ministre. On vous a donné un ultimatum, vous ne l'avez pas respecté. On fait la guerre aux FIANCI parce qu'on dit le Président Gbagbo Non ce n'est pas comme cela que la diplomatie se fait et ce n'est pas le sens de l'appui de l'ONUCI à la Côte d'Ivoire. Nous voulons vous appuyer de manière pacifique pour que vous régliez une crise de manière pacifique parce qu'un ultimatum ou des affrontements, ça va compliquer une situation qui est déjà suffisamment délicate. Donc il faut continuer de travailler. Il faut de la patience. Il faut bien sûr de la volonté. Il ne faut pas rester là passif. L'ONU n'est pas passive même si tout ce qu'elle fait ne peut pas être porté sur la place publique, l'ONU n'est pas passive du tout. Elle contribue du mieux qu'elle peut pour que cette situation-là soit résolue dans les termes.

Ibo Marius Didier (Radio Côte d'Ivoire): Je vais rebondir sur votre dernière intervention. Une situation que nous regardons comme un peu arrangeant tout le monde et l'ONU et les acteurs de la crise ivoirienne finalement, quand on regarde toutes les étapes, tout le déroulement que devrait suivre ce processus de sortie de crise menant à l'élection proprement dite. Alors, on se demande bien si franchement on travaille vraiment à une sortie de crise. Réellement de votre conviction, c'est vrai que l'ONU ne peut qu'agir avec beaucoup de diplomatie, beaucoup de tact comme vous le faites si bien. Mais est-ce que franchement, à regarder de près cette situation, on ne donnerait pas raison au camp présidentiel qui n'est pas vraiment pressé d'aller aux élections quand on regarde toutes ces étapes là ? Ca c'est une de mes premières questions. La deuxième, surtout, je voudrais revenir à l'encasernement prévu pour le 15 juin prochain à Korhogo. Alors à regarder de près, à la dernière sortie du CMA des FAFN, le Général Soumaila Bakayoko, il a indiqué que c'est surtout l'indication de la date, indiquer une date pour l'élection présidentielle qui donc va justifier, qui suppose donc la date aussi du désarmement. Je ne sais pas quelle appréciation, si vous n'en avez pas l'habitude, quelle appréciation vous faites de ce point de vue-là ? Merci.

HT : La persistance de l'impasse politique ou la poursuite de la crise n'arrange pas l'ONU. C'est pour cette raison que ceux qui nous envoient ici nous demandent des comptes parce que chaque mois que l'ONU reste ici, ça lui coûte 50.000.000 dollars. Je ne parle même pas de la possibilité de l'ONU de transporter ses forces ailleurs dans des endroits plus chauds que la Côte d'Ivoire et où l'on a certainement plus besoin de notre appui. Et nous ne sommes pas non plus, je pense, venus ici, excusez-moi d'être trivial, pour nous amuser. Nous sommes venus ici pour travailler, pour aider les populations qui souffrent. Nous ne voyons pas que les personnes, que vous supposez, vouloir s'accommoder de la crise : je vous laisse la responsabilité de cette affirmation. Nous rencontrons les populations. Vous avez vu hier les consultations médicales gratuites. Vous avez vu combien de personnes sont venues parce qu'elles n'ont pas toujours l'occasion d'aller au centre de santé.

Imaginez un médecin tout seul avec deux infirmiers ou trois infirmières, prendre en charge 500 personnes ou 600 personnes par jour. Cela est impossible. Nous le faisons, j'allais dire de manière sporadique. Nous ne pouvons pas le faire chaque jour. C'est pour vous montrer le poids que la crise représente pour la population. On ne peut pas parler d'un pays sans les populations. Pour ceux que vous appelez les profiteurs de la crise - dont l'ONU n'est pas du tout - je pense c'est un épiphénomène par rapport à la profondeur de la crise, à l'étendue des souffrances des populations qui constituent la majorité de la Côte d'Ivoire. Parce que lorsqu'on parle d'un pays on parle des populations. On ne parle pas que des dirigeants d'un pays, des enseignants, des professeurs, des journalistes ou des médecins. On parle des populations qui vivent la crise profondément dans leur chair et de manière quotidienne. Et je pense qu'il faut toujours penser à ça, surtout quand on parle de la crise ivoirienne.

Alors maintenant ce qu'a dit le CEMA, moi je ne peux pas répondre quand on dit qu'il faut que le Gouvernement donne des moyens. Ce n'est pas une question pour l'ONU, c'est une question pour le Gouvernement ivoirien. Lorsqu'il s'agit de financer sur le budget de l'état, nous ne pouvons obliger le gouvernement à financer sur son budget. Maintenant, il y a une lecture que l'on peut faire de l'Accord Complémentaire de Ouagadougou, le 4eme accord complémentaire, qui demande l'encasernement deux mois avant la date de l'élection. On peut voir ça de cette manière. On peut également voir cela dans le cadre du déploiement des 8.000 hommes qui devaient sécuriser les élections et qui doivent être déployés. Mais nous, en ce qui nous concerne, nous ONU, c'est l'appui que nous apportons pour faciliter cet encasernement, pour faciliter l'extension de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire. C'est ce qu'on appelle le déploiement de l'administration et de ses structures annexes. C'est également l'appui que nous apportons quotidiennement pour qu'on s'achemine vers la fin de crise. Maintenant, l'Accord de Ouagadougou, encore une fois, a été signé par les Ivoiriens. C'est à eux de voir dans ce cadre-là comment ils peuvent mettre en œuvre l'accord. Pour que la crise finisse aussi bien au niveau politique qu'au niveau militaire.

Marcel Konan (L'Expression) : L'ONU est arrivée dans la crise ivoirienne et est en train de gérer la crise ivoirienne pacifiquement mais, au jour où nous sommes aujourd'hui, beaucoup de populations se posent une question C'est-à-dire que, à quand l'usage des forces coercitives pour amener les quatre grands leaders à aller vers une sortie de crise définitive. Moi, je pense que c'est cette question que les populations se posent aujourd'hui. Parce que nous ne pouvons pas comprendre que concernant la liste blanche, c'est-à-dire, techniquement, les méthodes qui ont été utilisées relèvent d'un consensus. On effectue cette liste blanche et après une autre partie vient encore contester cette liste et l'ONU reste passive. A cette allure, si nous allons aux élections et quelqu'un aussi conteste les résultats des élections, cela veut dire que l'ONU va rester passive. Donc, les populations se demandent aujourd'hui à quand l'usage des forces coercitives pour amener les quatre grands leaders à aller véritablement vers une sortie de crise définitive ?

HT : Très bien. Votre question me rappelle que je n'ai pas entièrement répondu à notre collègue de Nord-Sud. J'ai oublié de dire que nous faisons de la diplomatie mais nous avons aussi la force. L'ONU a aussi des moyens coercitifs pour faire appliquer les résolutions. J'oubliais de dire que les résolutions de l'ONU sont obligatoires parce que c'est la loi internationale. Ce sont des résolutions obligatoires. Nous avons montré que nous avons la force ici en certains moments mais aussi dans d'autres pays. Vous avez le Chapitre 7 qui nous autorise à utiliser les mesures coercitives, à utiliser des mesures individuelles qu'appelons les sanctions, qui peuvent aussi aller au delà. Maintenant quand est-ce que cela va être fait, je ne sais pas. Nous, nous obéissons aux instructions du Conseil de Sécurité.

C'est à lui d'estimer. Je vous ai dit qu'on va lui présenter un rapport, et le Conseil de sécurité, ce sont des membres permanents - vous avez cinq - et dix autres membres non permanents. Au total, ils sont quinze. Donc, c'est le Conseil de Sécurité qui se retrouve et qui décide que cette situation mérite que [...]. On ne peut rien exclure. Je ne peux pas donner une date précise : 'ça va être l'an prochain', 'ça va être au mois de juillet'. Je ne peux même pas préjuger de ce que le Conseil de Sécurité décidera sur la crise ivoirienne.

Denis Koné (Quotidien Notre Heure) : J'aimerais savoir à quand la levée de sanctions d'interdiction prévue en l'endroit de certaines personnes de ce pays, notamment Charles Blé Goudé, Fofié Kouakou et Eugène Djué. Maintenant au-delà de ces trois personnes citées, j'aimerais savoir pourquoi en dehors d'elles, jusqu'à ce jour il n'y a pas eu d'autres sanctions. Est-ce à dire que ce sont ces trois personnalités qui bloquaient en fait le processus de sortie de crise.

HT : D'abord pour lever les sanctions, ces personnes ont été informées par l'ONU sur la procédure à suivre. Si des sanctions vous sont imposées, vous demandez la levée des sanctions mais il y a une procédure bien précise. Vous vous adressez au Comité de sanctions. Le Comité de sanctions, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire est composé des 15 Etats membres. Et nous leur avons donné l'adresse, le Fax, tous les contacts nécessaires à ces personnes-là de s'adresser au Comité de sanctions, et l'ONUCI ne peut pas répondre comment on impose une sanction et jusqu'à quand cela va durer. Cela dépend du Comité de sanctions. Et c'est ce même comité qui estime également devant une situation de crise donnée, quelles sont les personnes qui constituent des obstacles au processus de paix de façon générale. Maintenant, on peut le restreindre au processus électoral. Quelles sont les personnes qui commettent des violations massives des droits de l'homme. Ces personnes sont susceptibles de sanctions. Quelles sont les personnes qui véhiculent la haine, l'intolérance ou qui promeuvent la violence ? Voici la catégorie de personnes qui peuvent être visées par les sanctions. Donc, c'est le Comité de sanctions qui estime que telle personne est une menace pour le processus de paix, pour le processus électoral, traîne les pieds quand il s'agit de faire ça ou ça, bloque le processus de paix en Côte d'Ivoire et doit faire l'objet de mesures individuelles. L'ONUCI, ici, ne peut pas répondre, même le Secrétaire général ne peut pas répondre parce que c'est une prérogative exclusive du Comité de sanctions. Merci, merci beaucoup

Denis Koné (Quotidien Notre Heure) : Récemment il y a eu des manifestations de populations contre la procédure d'un certain traitement du contentieux électoral. Il y a eu des morts à Gagnoa, Daloa et à Abobo, le Représentant spécial même était dans certaines localités. C'est sûr que vous menez des enquêtes sur ces tueries. Mais à ce jour, quels sont les résultats de cette enquête et pourquoi la publication de ces résultats tardent-ils à sortir ?

HT : Parce que l'enquête se poursuit !!! Je ne sais pas ce que vous appelez tarde, parce que au moment où cela se passait nous n'étions pas sur place. Cela signifie qu'il faut faire un travail très sérieux, un travail minutieux. Quand il s'agit de mort d'homme, il y a la victime, il y a la famille de la victime, il y a les personnes soupçonnées, suspectes. Il y a les personnes qui ont commis ; il y a un faisceau d'intervenants qui exigent que vous fassiez cela professionnellement et surtout avec beaucoup de froideur parce qu'au moment où il y a un drame, il y a l'émotion, il y a la passion qui domine et la vérité ne s'accommode pas de la passion et de l'émotion. Il faut du temps pour que l'enquête qui sera menée aboutisse à des résultats vrais et non à des allégations et non à des accusations. C'est pour cette raison que nous menons le travail, nous le menons. Le travail est en cours ; les parties en présence le savent parce que nous les consultons également pour mener ce travail. Ce travail est en cours.

Alors merci beaucoup d'être venus à ce point de presse. Merci également de votre participation à l'atelier des médias et l'établissement d'un environnement électoral apaisé. Je voudrais juste annoncer ici que le prochain point de presse aura lieu à Alépé. Cela fera deux points de presse [successifs] que nous menons en dehors d'Abidjan, ce qui est exceptionnel.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203305

<http://www.onuci.org>